



Dossier du code de la route

Par **assilia**, le **23/02/2010** à **18:33**

Bonjour,rrnrnJe suis vraiment au bout du rouleau, en effet, j'ai obtenu mon code de la route au bout de la 3 eme fois en 2009, je n'étais apparemment pas inscrite dans une bonne auto ecole puisque celui ci à mis rapidement la clé sous la porte, precisement le jour ou je l'ai eu pour des raisons encore inconnues.rnrnPour bien comprendre ma situation: Mon ancien moniteur, m'a imposé une date 2 jours avant le passage à l'examen du code, j'ai accepté malgré le fait que j'etais etudiante a cette periode et que ce jour la ne m'arranger pas du tout bref fort heureusement, je l'ai eu avec zéro fautes.... Le jour ou je passais, mon moniteur devait terminer son activité professionnelle 2 heures apres, il n'a meme pas cherché le soin de savoir si ces eleves avait echoué ou reussi...rnrnEnsuite je me suis inscrite, en juillet, dans une autre auto ecole, ou j'ai deposer mon dossier. J'y est effectuée la totalité de mes heures de conduite ensuite j'ai passé mon examen du permis ou j'ai malheureusement échoué...rnrnLE PROBLEME... c'est que entre temps, j'ai perdu le dossier ainsi que le courrier que l'on recoit par voie postale avec le recap du passage du code et permis (fiche orange) à la suite de petit travaux chez moi et je ne me souviens pas de la date d'obtention du code de la route mais du permis oui.rnrnJ'ai donc fait appel à la prefecture qui , 8 mois apres me répond en me disant que sans la date precise du code, il ne peuvent pas valider mon code.. ce qui fait que je ne peux, à ce jour, prendre une date de passage au permis..rnrnEntre temps j'ai essayé de remonter la chaine aupres des auto ecoles pour avoir des informations sur mon moniteur, car il a surment un suivi des eleves mais il n'a plus donner de signe de vie depuis longtemps..rnrnJe me suis donc rendu au centre d'examen du code ou j'ai presque failli faire l'aumone pour que la secretaire me precise la date d'obtention de mon code, elle m'a simplement dis qu' elle pouvait me fournir un duplicata du code de la route si je precisais la date du code...Or c'est la raison pour laquelle je suis venue ?!?!?rnrnVoila, je ne vois pas à quoi servent les archives informatisées ou papier si elle n'ont aucune utilité... Je ne sais plus quoi faire sachant que mon code est encore valable un an et que j'ai deja perdu 8 mois ...Que dois je faire et vers qui me tourner? rnrnMerci de bien vouloir me renseigner.